

Vous êtes malade...

NUIT / WEEK-END JOURS FÉRIÉS

ayez les bons réflexes



Votre cas
relève de la
médecine
générale

APPELEZ
MEDIGARDE
AU 0 820 33 20 20*

- LE SOIR :
lundi au vendredi
de 20h à 8h
- LE WEEK-END :
samedi 12h
au lundi 8h
- LES JOURS FÉRIÉS



Votre cas
relève des
urgences
vitales
(vie en danger,
blessures graves...)

APPELEZ LE SAMU
EN COMPOSANT LE 15

- 24H/24H

*Chaque fois que c'est possible,
la plus simple est de consulter
votre médecin traitant dans la journée.*

*Évitez d'attendre l'aggravation des symptômes
pour ne pas avoir à vous faire soigner la nuit ou le week-end.*

INDISPENSABLE !

La carte-mémo Médigarde Lorraine,
demandez-la à votre médecin traitant.



mémo pratique

- nom
- date de naissance
- allergies
- traitement anti-coagulant
- prothèses
- prévention maladie d'Osler
- médecin traitant
- prénom
- tél

RAPPEL DES SERVICES D'URGENCE 24H/24H

- Samu 15
- Police 17
- Pompiers 18
- Appel d'urgence européen 112
- Centre anti-poisons de Nancy 03 83 32 36 36

► www.medigarde.fr



Besoin d'aide médicale



MEDIGARDE
Lorraine

0 820 33 20 20
un centre de régulation médicale

MEDIGARDE, mode d'emploi...

POUR VOUS, LES MÉDECINS DE LORRAINE ONT MIS EN PLACE UN CENTRE DE RÉGULATION MÉDICALE. EN FAIRE UN BON USAGE, C'EST GARANTIR LA CONTINUITÉ ET L'ÉGALITÉ D'ACCÈS AUX SOINS POUR TOUS.



1 ► ACCUEIL

Un personnel spécialisé prendra votre appel.

Communiquez-lui vos coordonnées :

- nom et prénom du malade,
- adresse, numéro de porte, étage, ville,
- numéro de téléphone.

PRENEZ SOIN DE PRÉPARER VOTRE APPEL
► LES RÉPONSES SERONT PLUS RAPIDES



2 ► UN MÉDECIN-RÉGULATEUR

Vous serez en relation avec un médecin-régulateur généraliste. Les renseignements que vous lui fournirez seront utiles à un premier diagnostic :

- symptômes, début et fréquence,
- répondez le plus précisément possible aux questions qui vous seront posées,
- et n'hésitez pas à faire part de vos inquiétudes.

3 ► UNE SOLUTION ADAPTÉE À VOTRE CAS

En accord avec vous, le médecin-régulateur déterminera le degré d'urgence.

Il prendra les mesures nécessaires



un conseil médical
en attendant l'ouverture du cabinet médical de votre médecin traitant



le déplacement du patient au cabinet du médecin de garde



la visite du médecin de garde auprès du malade



l'orientation vers un service d'urgence :
ambulance, samu...